

Distribution limitée

WHC-06/30.COM/11F

Paris, 9 juin 2006

Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET
LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trentième session

Vilnius, Lituanie

8 - 16 juillet 2006

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

11F. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du rapport périodique pour l'Afrique

RESUME

Ce rapport, qui résume les principales activités réalisées dans le cadre du Programme régional pour l'Afrique, est organisé comme suit : Une **première partie** met en contexte l'état actuel du patrimoine mondial africain dans le cadre de la mise en œuvre du "*Plan d'action du rapport périodique 2002-2007*" ; une **deuxième partie** se focalise sur les Modules II et III du programme ; une **troisième partie** détaille les activités du programme régional entreprises courant 2005-2006 et une **quatrième partie** énumère les activités réalisées dans le cadre du programme Afrique 2009 (Module I).

Projet de décision : 30 COM 11F, voir point V

Ce document doit être conjointement avec le document WHC-06/30.COM/INF.11

I. Contexte

1. Le Programme régional pour l'Afrique représente la principale forme d'approche des difficultés des Etats parties dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et la conservation des biens du patrimoine mondial, telles que l'exercice de rapport périodique les souligne. Le programme répond simultanément aux Objectifs 1 et 7 des Objectifs de développement du millénium (MDG) et des objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui fait appel à : "La possession et le *leadership* africains, une participation large et profonde de tous les secteurs de la société conduisant à (...) ancrer le développement de l'Afrique dans ses ressources et l'ingéniosité de son peuple" (Document-cadre NEPAD, octobre 2001). Les activités du Programme régional concernent tous les partenaires impliqués dans le patrimoine mondial de l'Afrique, aux niveaux local, national et régional. Les résolutions d'une plus large possession africaine, l'utilisation de "Systèmes de connaissances indigènes" (IKS) et de "Structures autonomes de gestion" sont des idées clés issues d'activités entreprises dans le cadre du programme. Ces domaines soulignent une importante opportunité que doit saisir le Fonds du patrimoine africain nouvellement créé (WHC-06/30.COM/INF.11) pour renforcer l'accent mis par le programme sur la durabilité de la gestion des biens du patrimoine mondial par l'éducation et la participation, et pour l'exploration du développement économique potentiel des biens du patrimoine mondial. Le Programme comprend trois modules : Module 1 – 'Afrique 2009' - Un programme pour l'amélioration des capacités liées au patrimoine mondial culturel en Afrique, pour lequel l'UNESCO est partenaire exécutif en coopération avec l'ICCROM et CRATerre-ENSAG. Les Modules II et III comprennent le programme Afrique Nature, couvrant à la fois la formation des gestionnaires de sites du patrimoine naturel et la formation des décideurs des aires protégées.

II. Le programme régional pour les biens du patrimoine mondial : Afrique Nature

A. PORTEE DU PROGRAMME REGIONAL

2. L'approche stratégique du Programme régional est de portée très large, couvrant : le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ; la conservation et la planification de gestion des biens ; la recherche, la surveillance et les rapports sur les biens ; la formation et la participation ; la création de réseaux ; et la coopération nationale, régionale et internationale (voir le document: WHC-03/27.COM/INF.20C).

B. CADRE CONCEPTUEL DES ZONES DEFICITAIRES EN VUE D'UNE REPONSE CIBLEE DU PLAN D'ACTION ET DE LA STRATEGIE D'APPROCHE DU PROGRAMME REGIONAL

3. La reconnaissance des différences entre les capacités de la région Afrique et celles d'autres régions de l'UNESCO a été un moteur essentiel de l'établissement du plan d'action dans un certain nombre de domaines, y compris : la gestion des biens du patrimoine mondial, la réalisation des inventaires et des propositions d'inscription des biens ; les cadres et stratégies de politique nationale ; la cohérence et les synergies entre les institutions existantes et les lois ; la disponibilité et la pratique de l'information liée aux nouvelles techniques de conservation ; la planification préalable de la gestion des risques ; et l'implication du public, de la société civile et du secteur privé dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

C. PRINCIPALES ACTIVITES ET SYNERGIES

4. L'objectif global du Programme régional est de traiter ces lacunes par : le partage de *connaissances et d'information* afin de garantir que l'information sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et la protection des sites du patrimoine mondial soit largement disponible ; la promotion de *cadres cohérents, institutionnels et de gouvernance*, en encourageant pour ce faire le développement de mécanismes locaux, nationaux et régionaux appropriés. Le Programme aide au renforcement et à la mise en œuvre de lois et d'institutions spécifiques du patrimoine national. Par exemple des Etats parties comme : la Guinée revoit sa législation de protection des sites qui remonte à 1944, le Bénin progresse vers l'établissement d'un instrument juridique qui facilitera à la fois la culture et la protection du patrimoine ; le Nigéria a inauguré le 9 mars 2006 le "Comité national pour l'étude et la production d'un plan directeur quinquennal de conservation du patrimoine pour le Nigéria " et le Kenya vient d'adopter sa Loi sur le patrimoine, soumise au Parlement en 2005.
5. Le Programme aborde aussi *le renforcement de capacité durable et la coopération technique* avec pour but : (i) d'augmenter les capacités de mise en œuvre effective de la *Convention du patrimoine mondial* et de gestion des biens en Afrique ; (ii) de promouvoir des stratégies durables de renforcement de capacité ; (iii) d'encourager les Etats parties à intégrer le renforcement de capacité pour les questions de patrimoine mondial en priorité dans les stratégies de développement social et économique, y compris le développement national durable et les stratégies de réduction de la pauvreté et d'assistance aux pays ; (iv) de promouvoir la sensibilisation des donateurs, des organisations multilatérales et autres acteurs importants du rôle que les biens du patrimoine mondial peuvent jouer dans la réduction de la pauvreté et le développement durable. Un exemple clé est la collaboration en cours entre l'UNESCO, la Banque africaine de développement (AfDB) et l'Etat partie du Mozambique (voir paragraphe 11 ci-dessous). Le renforcement des capacités apporté par la formation a lieu sur une période limitée, et applique des règles rigoureuses,

méthodologiques et pédagogiques pour atteindre un niveau de capacité très élevé. La formation pratique “sur le terrain” permet l’acquisition rapide de nouvelles techniques de gestion de sites, essentielles pour garantir l’efficacité de la formation et l’application rapide de l’information recueillie pendant la formation. Un site Internet a été créé par l’ONG *Conservation et Développement* (www.cons-dev.org) en tant que forum et site ressource pour les gestionnaires de sites africains.

III. Portée des activités entreprises et en cours

A. COOPERATION INSTITUTIONNELLE

6. Le Centre du patrimoine mondial a collaboré avec les institutions suivantes, qui ont joué un rôle majeur pour renforcer le développement du Programme régional : Université d’Abobo Adjamé (Côte d’Ivoire), Institut d’écologie tropicale (Côte d’Ivoire), Université Moi et Université de Nairobi (Kenya), Université de Lyon (France), Bureaux régionaux de l’UICN (Burkina Faso et Kenya), le Collège de Mweka de gestion de la faune (Tanzanie), Programme Des Nations Unies pour l’Environnement (UNEP- Nairobi), Centre de développement du patrimoine en Afrique (CDPA), la Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF), et les Commissions nationales pour l’UNESCO (par exemple le Kenya).

B. COOPERATION NATIONALE

7. Pour maintenir une approche intégrée de gestion des biens du patrimoine mondial, des gouvernements tels que ceux des républiques de Botswana, Côte d’Ivoire, Madagascar, Île Maurice, Sénégal, Afrique du Sud et Tanzanie ont établi des accords pour la constitution de **comités interministériels ou inter-institutionnels** afin que tous les intérêts nationaux, départementaux ou des acteurs concernés soient représentés et que toutes les domaines clés soient abordés. Pour faciliter la communication, au niveau national et international, plusieurs gouvernements d’Afrique ont à présent désigné des points focaux (souvent un représentant des accords interministériels ou inter-institutionnels du pays) pour agir efficacement pour le transfert de communication et pour la diffusion d’informations sur les questions liées à la *Convention*.

C. COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

Fig. 1 : Exemples de coopération internationale et de soutien financier aux activités entreprises ou en cours:

Source/Donateur	Montant (Dollars EU)	Activité	Bénéficiaire(s)
PROJETS OPERATIONNELS			
UCCLA (Portugal)	614 842	Réhabilitation de la forteresse San Sebastian, Ile de Mozambique (en cours)	Mozambique
Japon	1 108 078	Réhabilitation de la forteresse San Sebastian, Ile de Mozambique (en cours)	Mozambique
FORMATION			
Royaume-Uni	40 000	Atelier sur la conservation de la biodiversité dans les biens du patrimoine mondial naturel (doit avoir lieu au second semestre 2006)	Pays d'Afrique de l'Est et des îles de l'Océan indien occidental
Fonds-en-dépôt néerlandais	20 000	Préparation de la proposition d'inscription pour les paysages culturels des vignobles de l'ouest du Cap (en cours)	Afrique du Sud
Fonds-en-dépôt néerlandais	20 000	Préparation de la proposition d'inscription pour le site de Tenzug (en cours)	Ghana
Fonds-en-dépôt néerlandais	12 000	Formation de guides de montagne (en cours)	Ouganda
Fonds-en-dépôt italien	160 000	Formation Afrique Nature, Kenya –Modules II et III- Session anglophone 12 novembre - 17 décembre 2005	Gestionnaires de sites et Directeurs des Aires protégées en Afrique anglophone
Fonds-en-dépôt italien	1 491 600	Réinstallation sur son site d'origine de l'obélisque d'Aksum - Phase 1 (en cours)	Ethiopie

	Montant estimé disponible : 3 770 000	Phase 2 – en juin 2006	Ethiopie et exposition internationale
Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF)	40 000	UNEP/NWHF/UNESCO Séminaire régional sur la gestion des biens du patrimoine mondial et les propositions d'inscription 9 -10 mars 2006	Directeurs des Aires protégées nationales
AUTRES REUNIONS			
Botswana, en collaboration avec le Fonds du patrimoine mondial	11 278 38 660	Séminaire de renforcement des capacités pour les décideurs 24-28 octobre 2005	Directeurs nationaux des Aires protégées en Afrique de l'Est et du Sud
Israël en, collaboration avec le Fonds du patrimoine mondial	5 000	Atelier sous-régional sur les paysages culturels du Malawi 7-11 novembre 2005	Représentants nationaux du patrimoine mondial venant d'Afrique anglophone
Portugal	35 000	Séminaire de renforcement des capacités avec les autorités de l'île de Mozambique.	Mozambique

8. La coopération entre les biens dans un cadre bi ou multilatéral, par les propositions d'inscriptions transfrontalières ou le développement du système de jumelage entre biens du patrimoine mondial, progresse en Afrique. Le principal exemple de jumelage est le programme d'échange en cours entre la ville de Bergen et l'île de Mozambique. Des propositions d'inscription en série et/ou transfrontalières sont actuellement en préparation entre l'Ouganda, le Rwanda et la République démocratique du Congo ; l'Afrique du Sud et le Mozambique ; le Sénégal et la Guinée ; et l'Afrique du Sud et la Namibie. Parmi d'autres possibilités futures actuellement envisagées, citons la République centrafricaine, le Congo et le Gabon, le Cameroun et le Congo, le Kenya et l'Ouganda.

D. PROMOTION DES MECANISMES DE SOUTIEN FINANCIER ET MISE EN VALEUR DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL AFRICAIN

9. La mise en œuvre du Plan d'action du rapport périodique 2002-2007 souligne que de nouvelles sources de soutien financier pour le Programme régional sont nécessaires au fonctionnement et au développement futur du programme. Les dispositions financières pour le Programme comprennent, entre autres : les actions de promotion aux niveaux national, national et sous-régional pour soutenir le financement des activités du Programme ; le renforcement et l'encouragement des partenariats avec le secteur privé pour la mise en œuvre du Programme (avec, par exemple, le renforcement des initiatives bénévoles actuelles, des partenariats avec des fondations, institutions académiques et ONG) ; l'intégration des objectifs du Programme Afrique dans une coopération multilatérale et bilatérale de développement ; une utilisation et une exploitation plus efficaces des sources existantes de financement pertinent (par exemple, en invitant des entités telles que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et son Fonds multilatéral à identifier les moyens de soutenir la mise en œuvre d'activités appropriées et pertinentes du Programme régional pour l'Afrique) ; l'invitation aux gouvernements africains et autres partenaires à fournir des ressources et à contribuer au Fonds du patrimoine mondial et au Fonds du patrimoine mondial africain pour permettre la réalisation des tâches prévues dans le plan d'action (ainsi, le règlement des contributions au Fonds du patrimoine mondial pour plusieurs années, voire décennies, par la République centrafricaine, la Zambie et le Burkina Faso sont des cas de "bonnes pratiques" qui constituent des exemples à suivre).

E. ACTIVITES CLES EN COURS

10. . Le "Projet d'amélioration d'Axoum, site du patrimoine mondial : réinstallation de l'obélisque sur son site d'origine" – Phase 2, sera réalisé par l'UNESCO avec l'aide financière du Gouvernement italien et en collaboration avec le gouvernement de l'Ethiopie ; son développement suit les résultats du "Projet d'amélioration du site archéologique d'Axoum : études préparatoires pour la réinstallation de l'obélisque sur son site d'origine et renforcement des capacités pour la conservation archéologique" - Phase 1, débuté en octobre 2005. Le projet a pour but premier la réinstallation de l'obélisque d'Axoum, revenu d'Italie en avril 2005. Les activités de renforcement des capacités seront effectuées dans la seconde phase du projet, qui devrait débuter en septembre 2006 (voir Document : *WHC-06/COM.30/7B*).
11. La Banque africaine de développement (AfDB) et l'UNESCO travaillent à mettre au point un plan directeur pour le site du patrimoine mondial de l'île de Mozambique et la région côtière environnante. L'objectif du Programme AfDB-UNESCO est d'améliorer les initiatives de développement durable sur l'île et la région côtière qui lui est associée, la réhabilitation des monuments historiques servant de catalyseur pour stimuler les activités économiques des communautés locales. La première mission UNESCO/AfDB sur l'île a été effectuée du 6 au 14 mars 2006.

12. L'une des principales recommandations du rapport périodique sur l'Afrique et des sessions du Programme régional demande le soutien régional et international pour le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) afin de compléter les fonds limités que le Fonds du patrimoine mondial peut mettre à la disposition des biens africains. L'*Exposé de la position de l'Afrique* sur la création du FPMA, préparé par le "Groupe Afrique" de l'UNESCO assisté par le Gouvernement d'Afrique du Sud (WHC-05/15.GA/INF.8), a été présenté et adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 29^e et la Déclaration de Johannesburg sur le patrimoine mondial en Afrique et le développement durable (voir Document : WHC-06/30.COM/INF.11). Le Fonds du patrimoine mondial africain a été lancé à Maropeng, Afrique du Sud, les 4 et 5 mai 2006. Le Fonds sera utilisé pour améliorer la préservation du patrimoine culturel et naturel sur tout le continent et pour accroître le nombre de sites africains sur la Liste du patrimoine mondial.
13. Le sommet *AFRICITIES 4*, quatrième édition panafricaine des Journées Gouvernementales locales, se tiendra à Nairobi, Kenya, du 18 au 22 septembre 2006. Le thème de ce sommet est : **"Construction d'actions communes pour la réalisation effective des Objectifs du Millénaire pour le Développement par les gouvernements locaux africains."** Le sommet Africities est une plateforme de dialogue sur la décentralisation politique en Afrique qui rapproche gouvernements centraux et locaux, ONG, secteur privé, institutions de recherche et de formation ainsi que les partenaires du Partenariat de Développement Municipal (MDP) (Bénin) dans les agences donatrices et de soutien. L'Afrique possède six villes du patrimoine mondial (Lamu, Zanzibar, Ile de Mozambique, Saint Louis, Ile de Gorée, Kilwa Kisiwani) ainsi que des éléments de patrimoine situé dans des villes (Abomey, Palais Abomihanga, Royaume Ashanti, Châteaux d'Elmina, etc). Trois autres villes historiques font actuellement l'objet de la préparation d'une proposition d'inscription en Angola, en Erythrée, au Cap Vert et au Kenya. Le Centre a proposé de participer à ce sommet afin d'organiser une session spéciale et une exposition.

IV. Module I : AFRIQUE 2009 - Progrès accomplis

14. Le programme reste centré sur le renforcement des capacités par la formation de professionnels et le travail sur des projets spécifiques. Dans tous les programmes de formation, le nombre de femmes qui participent continue à augmenter. Le cours technique et les cours régionaux ont organisé des réunions réunissant les acteurs concernés dans lesquelles les communautés locales ont joué un rôle important par la prise de décision concernant les lieux du patrimoine dans leurs régions. Toutes les activités du programme continuent d'aborder la question du VIH/SIDA et celle du patrimoine culturel. Le programme a aussi commencé à travailler sur les activités de sa phase finale. Le programme et le budget proposés pour la phase finale 2006-2009 ont été définis et transmis aux partenaires financiers. Un rapport d'évaluation externe du programme a souligné les nombreuses situations favorables créées par le programme :

- a) Atelier de formation sur le processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial - il s'est tenu à Porto-Novo, Bénin, du 30 mai au 3 juin 2005. 15 participants de 15 pays francophones y ont participé.
- b) 3e Cours de formation technique – Le 3e cours de formation technique sur les stratégies et les techniques de conservation préventive s'est tenu à Antananarivo, Madagascar, du 27 juin au 22 juillet 2005. 18 participants de 16 pays francophones y ont assisté. Dans le cadre des exercices, les participants ont travaillé sur le site royal sacré d'Ambohimanga et le palais royal d'Antananarivo.
- c) 7e cours régional de trois mois – Le 7e cours régional s'est tenu du 15 août au 4 novembre 2005 à Mombasa, Kenya. 22 participants de pays anglophones y ont participé (11 femmes et 11 hommes). Plus de 90% des 20 personnes ressource venaient d'Afrique sub-saharienne. Le cours était divisé en deux sections. La première traitait des questions introductives à la gestion du patrimoine, et la seconde était centrée sur le processus de planification de gestion.
- d) 6e Séminaire thématique régional – Le 6e Séminaire thématique sur la conservation et la promotion de l'architecture traditionnelle en Afrique sub-saharienne s'est tenu à Dakar, Sénégal, du 17 au 21 octobre 2005. 16 participants de 14 pays francophones y ont pris part. Au cours du séminaire, une visite de diagnostic du patrimoine architectural de l'île de Gorée a été organisée.
- e) Séminaire sur le journalisme et le patrimoine – Un atelier sur “Médias et patrimoine, partenariat pour une conservation durable” a eu lieu du 18 au 22 juillet 2005 à Porto-Novo, Bénin. L'objectif de cet atelier, qui a réuni 19 participants, était de rassembler personnel des médias et professionnels du patrimoine pour discuter des moyens de promouvoir l'utilisation durable des lieux du patrimoine culturel.
- f) 7e Séminaire régional des directeurs – Le 7e Séminaire régional s'est tenu à la fin du Cours régional, afin de permettre aux directeurs de réfléchir et de délibérer sur la phase finale du programme. 27 directeurs d'institutions responsables du patrimoine culturel immatériel en Afrique se sont joints au 22 participants du cours pour ce séminaire. Les participants du cours régional ont présenté aux directeurs et aux chefs des institutions le travail accompli durant les trois mois de leur cours.
- g) Publications – deux livres ont été publiés cette année : *Les Pratiques de Conservation traditionnelle en Afrique* (français et anglais) et *Le cadre juridique de protection du patrimoine culturel immatériel en Afrique*.
- h) AFRIQUE 2009 à la réunion du patrimoine mondial, Durban, Afrique du Sud – A la 29e session du Comité du patrimoine mondial (Durban, 2005), le programme AFRIQUE 2009 s'est montré très présent tout au long de la semaine.

- i) Projets Situés – Voici la liste des projets mis en œuvre cette année : 1: Le Na-Yiri de Kokologho, Burkina Faso. 2: Woold Home, Togo. 3: Fort de Mangochi, Malawi. 4: Tiebele, Burkina Faso. 5: Monts Mandara, Cameroun. 6: Inventaire, Cameroun. 7: Jardin des Plantes et de la Nature, Bénin, 8: Leven House, Kenya 9: Cathédrale St. Mary, Gabon 10: Tombeau des Askias, Mali. 11: Koutammakou, Togo, 12: Les cercles de pierres de Sénégalie, Gambie et Sénégal. 13: Monument Domboshaba, Botswana. 14: Tombeaux Kasubi, Ouganda. 15: Agadez, Niger. 16: Bandiagara, Mali.

15. Le Comité du patrimoine mondial est donc invité à envisager l'adoption de la décision ci-dessous :

V. Projet de décision

Projet de décision : 30 COM 11F

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-06/30.COM/11F,*
2. *Rappelant la décision 29 COM 11C.1 adoptée lors de sa 29e session (Durban, 2005),*
3. *Prend note du rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du rapport périodique sur l'Afrique ;*
4. *Reconnaît les efforts du Centre du patrimoine mondial pour aider les Etats parties africains à améliorer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et à conserver les biens, ainsi que les progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en œuvre du plan d'action issu du rapport périodique pour l'Afrique, adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 26e session (Budapest, 2002) ;*
5. *Reconnaît également avec satisfaction le soutien apporté par les partenaires financiers au Programme régional pour l'Afrique, tels que la Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF), l'Italie et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), pour avoir accueilli et soutenu l'organisation du séminaire régional sur la gestion des biens du patrimoine mondial en Afrique ; en appelle également à la communauté internationale, tant publique que privée, ainsi qu'aux fonds et fondations, pour qu'ils continuent à fournir une assistance afin d'atteindre les objectifs contenus dans le plan d'action du rapport périodique pour l'Afrique ;*
6. *Invite les partenaires du Programme régional pour l'Afrique tels que NWHF et FPMA à coopérer avec le Centre du patrimoine mondial, l'UICN,*

l'ICOMOS et l'ICCROM pour mettre au point un programme à long terme de renforcement des capacités et de développement institutionnel pour le patrimoine mondial naturel en Afrique, bâti sur les efforts accomplis jusqu'ici par le Programme régional et fondé sur le modèle du programme Afrique 2009, programme qui assurerait le renforcement des activités du patrimoine mondial par le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel, les réunions thématiques et la création de réseaux ;

7. *Applaudit le lancement du Fonds du patrimoine mondial africain réalisé en mai 2006 et encourage les Etats parties à soutenir ce Fonds et à y contribuer ;*
8. *Demande au Centre du patrimoine mondial de collaborer avec les Etats parties pertinents et avec d'autres départements de l'UNESCO en vue d'organiser l'évènement dédié aux villes du patrimoine mondial africain lors du 4e sommet Africities ;*
9. *Demande également au Centre, à l'ICOMOS, à l'ICCROM et à l'UICN, en collaboration avec d'autres Etats parties par l'intermédiaire du FPMA, de prôner le renforcement du programme Régional Afrique ;*
10. *Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de faire rapport lors de sa 32e session (2008) sur la mise en œuvre du rapport périodique pour l'Afrique.*